

2018

LE DROIT
À ÊTRE
REPRÉSENTÉE



alter
égales

ASSEMBLÉE POUR
LES DROITS DES FEMMES

www.alteregales.be



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Préface	4
Remerciements	7
Le droit à être représentée :	
01. Introduction	8
02. Résultats des trois sous-commissions	10
1. La participation des femmes en politique	
2. La représentation des femmes dans la culture	
3. La participation des jeunes femmes aux luttes féministes aujourd'hui	
03. Annexe	
1. Liste des jeunes collectifs ayant participé à la sous-commission	

PRÉ- FACE

Isabelle Simonis

Depuis plusieurs législatures, la Fédération Wallonie-Bruxelles travaille pour améliorer l'égalité entre les femmes et les hommes. Jusqu'en 2014, les dispositifs mis en place faisaient partie intégrante de politiques plus larges d'Égalité des chances, de promotion de la diversité et de lutte contre les discriminations.

La Déclaration de Politique Communautaire 2014-2019 a quelque peu bousculé la donne et fait de l'égalité entre les femmes et les hommes un véritable enjeu de législation ; le premier Ministère des Droits des femmes voyait ainsi le jour !

Dès mon investiture en tant que 1ère Ministre des Droits des femmes, j'ai souhaité lancer un projet participatif en collaboration avec les associations féministes et mouvements de femmes qui avaient revendiqué la création de ce Département.

L'Assemblée participative, Alter Égales, a ensuite rapidement été créée. Véritable exercice de concertation féministe et démarche novatrice, ce lieu d'échange entre les associations et le monde politique a formulé pendant 4 ans de nombreuses propositions et actions pour concrétiser une égalité réelle entre les hommes et les femmes. Le travail a été colossal et je suis fière de ce que nous avons réalisé ensemble !

En 2018, et conformément à sa démarche participative, l'Assemblée Alter Égales a décidé de travailler sur le droit à être représentée.

Je me réjouis des recommandations et propositions formulées par les différentes sous-commissions de la plate-forme Alter Égales, reprises dans la présente publication. Au regard de leur qualité et de leur pertinence, je suis convaincue qu'elles pourront susciter la réflexion et nourrir de nouvelles politiques en Fédération Wallonie-Bruxelles, mais aussi au niveau régional et fédéral.

A l'aube d'une nouvelle législature et au vu des combats qu'il reste à mener en matière des Droits des femmes, il est primordial de continuer la démarche ! Car comme le disait Simone de Beauvoir : « N'oubliez jamais qu'il suffira d'une crise politique, économique ou religieuse pour que les droits des femmes soient remis en question. Ces droits ne sont jamais acquis. Vous devrez rester vigilantes votre vie durant ».

Je vous remercie sincèrement pour l'ensemble du travail accompli conjointement qui, je n'en doute pas, portera indubitablement ces fruits.

Isabelle Simonis





REMER- CIEMENTS

Nous remercions toutes les associations membres d'Alter Égales et, plus particulièrement, celles¹ qui ont participé aux sous-commissions de travail et qui ont permis de réaliser cette publication.

Nous remercions également les co-pilotes des sous-commissions et les membres du Comité de pilotage pour leur travail fourni et leur contribution à la production de cette brochure : le Conseil des Femmes Francophones de Belgique, les Femmes Prévoyantes Socialistes, Vie Féminine et la Direction de l'Égalité des chances du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Nous remercions enfin les différentes expertes et invitées lors des réunions de sous-commissions pour leurs précieux apports et soutien :

- Pour la sous-commission « **La participation des femmes en politique** », Petra Meier, professeure de Sciences politiques à l'Université d'Anvers.
- Pour la sous-commission « **La représentation des femmes dans la culture** », Virginie Jortay, Directrice de l'École supérieure des arts du cirque ; Bénédicte Liénard, membre du collectif de réalisatrices « **Elles font des films** » ; Véronique Danneels, enseignante à l'Académie des Beaux-Arts à Tournai ; Muriel Andrin, enseignante à l'ULB en cinéma et membre de la commission de sélection des films à la Fédération Wallonie-Bruxelles ; Inès Rabadan, cinéaste, professeure à l'ERG et présidente de la SCAM.
- Pour la sous-commission « **La participation des jeunes femmes aux luttes féministes aujourd'hui** », l'ensemble des jeunes collectifs qui se sont investis dans nos travaux ; Belges et Culottées, Afro-feminist in progress, le Cercle féministe de l'ULB, le collectif féministe Kahina, les Cannelles, Be Cause Toujours, Noms peut-être, la dynamique Jeunes-Femmes de Vie Féminine, Mwanamke, Le poisson sans bicyclette, l'Angela.

¹ La liste complète des associations participantes se trouve sur le site www.alteregales.be

01 INTRODUCTION

Lors de la dernière assemblée, Alter Égales, de décembre 2017, les associations ont plébiscité comme thématique de travail 2018, le droit à être représentée.

Trois sujets plus précis ont ensuite été définis par le comité de pilotage d'Alter Égales² pour être approfondis durant l'année:

1. La participation des femmes en politique (sous-commission pilotée par les Femmes Prévoyantes Socialistes et le Cabinet de la Ministre).

2. La représentation des femmes dans la culture (sous-commission pilotée par Le Conseil des Femmes Francophones de Belgique et le Cabinet de la Ministre)

3. La participation des jeunes femmes aux luttes féministes aujourd'hui (sous-commission pilotée par Vie Féminine et le Cabinet de la Ministre.)

Si les femmes représentent un peu plus de 50% de la population mondiale, force est de constater

que ce pourcentage n'est plus le même quand il s'agit d'analyser la représentation de femmes dans certains postes ou domaines professionnels.

Qu'il s'agisse de politique, de culture ou de postes décisionnels en entreprises les femmes ne jouissent pas de la même représentativité que leurs homologues masculins. Si certaines actions positives permettent une meilleure représentativité des femmes, telles que la mesure dite de la tirette sur les listes électorales ou encore l'imposition de minimum un tiers de l'autre sexe dans la composition des collèges en Wallonie et dans certains CA d'entreprises, il reste encore pléthore de secteurs et de fonctions où la parité et l'égalité ne sont pas de mise. Le nombre de femmes bourgmestres ou de directrices de théâtre en sont deux exemples parmi tant d'autres.

Deux des sous-commissions ont donc naturellement souhaité se pencher sur ces questions.

Les sous-commissions relatives à la participation

² Le comité de pilotage est composé de 3 organisations majeures (Le Conseil des Femmes Francophones de Belgique, Les Femmes Prévoyantes Socialistes et Vie Féminine), de la Direction de l'égalité des chances du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles et des collaboratrices du cabinet de la Ministre des Droits des femmes.

des femmes en politique et à la représentativité des femmes dans la culture ont abordé, toutes deux, les freins à la participation et à la représentation des femmes dans ces deux secteurs. À côté des analyses de la difficile articulation vie privée-vie professionnelle, du plafond de verre ou encore de l'écart salarial, le phénomène du sexisme latent a également été abordé.

La 3ème sous-commission a, pour sa part, souhaité aborder un sujet primordial pour assurer la relève de la lutte féministe, à savoir « la participation des jeunes femmes aux luttes féministes aujourd'hui », avec une attention particulière sur les conditions de cette participation. Pour la première fois, un espace tel qu'alter égales a été un terrain propice à la rencontre entre des jeunes collectifs, avides de reconnaissance, et des associations plus anciennes, ravies de pouvoir transmettre et partager leurs réflexions. Le foisonnement d'échanges lors des différentes réunions a permis d'établir les conditions du dialogue dans lequel peuvent s'élaborer des stratégies et des objectifs communs entre les jeunes collectifs féministes et les organisations féministes plus anciennes.

D'un point de vue méthodologique, chaque sous-commission, composée d'une vingtaine de personnes représentant les associations membres d'Alter Égales, s'est réunie à plusieurs reprises afin de formuler des recommandations.

Le travail a été conséquent, les échanges riches et la diversité des actrices a permis une multitude d'idées ainsi qu'une confrontation constructive des différentes positions.

Les résultats de ces travaux présentés ci-après ont fait l'objet d'une concertation entre le cabinet de la Ministre des Droits des femmes et les participantes aux sous-commissions.

Ces derniers reprennent la majorité des échanges. Pour une meilleure perspective nous vous invitons à lire l'ensemble des procès-verbaux qui se retrouvent sur www.alteregales.be



02 RÉSULTATS DES TROIS SOUS-COMMISSIONS

SOUS - COMMISSION 1 LA PARTICIPATION DES FEMMES EN POLITIQUE

En Belgique, les femmes ont obtenu l'égalité formelle en droits, c'est-à-dire les mêmes droits que les hommes.

Dès 1921, les femmes disposent du droit à être élues mais ne peuvent toujours pas voter. Il faudra attendre 1948 pour qu'elles disposent du droit de vote, ce qui fut assez tardif en comparaison à d'autres pays européens. Ce n'est aussi que depuis 2002 que la moitié des places sur les listes électorales leur est garantie et depuis 2003, deux lois spéciales garantissent également la représentation des femmes au sein des gouvernements fédéraux, régionaux et communautaires.

Toutefois, même si nous sommes égaux en droits, nous sommes encore bien loin de l'égalité réelle de fait. L'accès des femmes à l'éligibi-

lité dès 1921 et au vote dès 1948 n'a pas résolu la question de leur représentation effective au sein des assemblées et des exécutifs. Si l'adoption des quotas de femmes sur les listes dans les années 1990 et au début des années 2000 a permis de faire progresser le nombre de femmes au sein des assemblées, le pourcentage de femmes élues et la présence des femmes au sein des gouvernements ne reflète cependant toujours pas la parité des listes électorales. En effet :

- **La Chambre et le Sénat** ne comptent que 39,3% d'élues et le gouvernement fédéral ne comprend que 5 femmes sur un total de 18 de Ministres et Secrétaires d'État.

- **Les Parlements régionaux** comptent un nombre comparable d'élues (41,5%), tandis que les gouvernements régionaux et communautaires comprennent 12 femmes sur un total de 36 Ministres.

• **Le niveau local**, en 2012, ne comptait, en Wallonie, que 35,8% de Conseillères communales, 30% d'Echevines et 12,6% de Bourgmestres femmes (33 sur 262), tandis qu'en Région bruxelloise ces pourcentages correspondaient respectivement à 42,5% de Conseillères communales, 39,5% d'Echevines et 5,3% de Bourgmestres (1 sur 19)⁴.

En 2018³, alors que Bruxelles frôle la parité avec 48,8% d'élues au Conseil communal et une progression de 7,4% par rapport à 2012, la Wallonie n'atteint pas les 39%. Quant à la fonction de bourgmestre, elle reste en Wallonie majoritairement occupée par des hommes avec seulement 17,2% de Bourgmestres femmes (45 sur 262).

En résumé, « la parité est loin d'être acquise et le pourcentage de femmes diminue au fur et à mesure que l'on monte dans la hiérarchie des mandats »⁵. Même si la situation évolue, il reste encore et toujours des bastions masculins en politique : il n'y a pas encore eu de femme Première Ministre et il y a toujours moins de femmes Ministres que d'hommes exerçant cette fonction. Cette sous-représentation des femmes en politique constitue un véritable déficit démocratique.

Les réflexions de cette sous-commission nous ont menées à formuler six recommandations qui, selon nous, pourraient permettre d'accéder à une réelle parité en politique. Nous pensons qu'elle constitue l'unique moyen de parvenir à un partage égalitaire du pouvoir.



³ https://igvm-iefh.belgium.be/sites/default/files/downloads/annexe_elections_communes_et_provinciales_du_14_octobre_2018_fr.pdf

⁴ L'ensemble de ces chiffres est consultable sur le site de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes : <http://igvm-iefh.belgium.be/fr/activites/politique/chiffres>

⁵ VAN DER DUSSEN, Sophie, « La représentation des femmes en politique (1994-2013) », Courrier hebdomadaire du CRISP, n° 2199-2200, p. 66.

RECOMMANDATIONS

- 01** Mandater des experte.e.s afin qu'elles/ils réalisent une étude sur la taille des circonscriptions en Région wallonne dans la perspective d'une meilleure représentativité des femmes. Il semblerait que plus la taille des arrondissements est petite, plus le nombre d'élues est réduit.
- 02** Rendre obligatoire un quota de minimum un tiers de membres de chaque sexe dans les exécutifs régionaux (Gouvernement régional à Bruxelles, Fédération Wallonie-Bruxelles et Gouvernement fédéral) ainsi que pour les communes de la Région bruxelloise.
- 03** Demander à ce que les futures études et analyses des résultats d'élections intègrent un critère d'égalité femmes-hommes, afin de mesurer spécifiquement la répartition femmes/hommes et l'impact du système de la tirette dans les résultats. Nous pourrions par exemple susciter l'intérêt des étudiants du nouveau master interuniversitaire en étude de genre sur cette thématique pour le choix de leur sujet de mémoire.
- 04** Inviter les partis politiques à :
 - a. dresser un plan d'action quinquennal récurrent visant à faire avancer les questions d'égalité femmes-hommes au sein de leur organisation. L'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes pourrait les accompagner dans cette démarche.
 - b. désigner une personne de contact et/ou un.e correspondant.e des questions de genre au sein de chaque parti.
- 05** Prendre des mesures permettant d'articuler la vie privée, la vie professionnelle et l'engagement politique parmi lesquelles :
 - a. La réduction collective du temps de travail sans perte de salaire et avec embauche compensatoire afin de permettre à un nombre plus important des femmes de s'engager en politique, sans voir leur carrière professionnelle ou vie privée en pâtir.
 - b. La limitation du cumul des mandats de manière à libérer des postes pour les femmes et encourager le renouvellement plus rapide du personnel politique.
 - c. L'aménagement des horaires de réunions autant que possible pour que celles-ci n'aient pas lieu après 17h.
- 06** Répartir les compétences des élu.e.s sans stéréotype de genre. En effet, enfermer les femmes dans certaines fonctions, sous prétexte qu'elles seraient plus compétentes à décider en matière d'éducation ou de politique familiale, par exemple, que d'économie ou de défense, est une forme de sexisme.

SOUS - COMMISSION 2

LA REPRÉSENTATION DES FEMMES DANS LA CULTURE

Les femmes sont particulièrement marginalisées dans la vie culturelle. L'UNESCO le souligne dans son rapport⁶ : « l'égalité entre les femmes et les hommes n'est pas encore une réalité dans le domaine de la culture et de la création. Les femmes se heurtent à de nombreux obstacles pour accéder, contribuer et participer de façon égale au théâtre, au cinéma, aux arts, à la musique et au patrimoine ».

Outre le rapport de l'UNESCO, l'actualité récente en Belgique avec notamment la formation du collectif F(s) ainsi que l'intensité de nos débats au sein de la sous-commission Alter Egales démontrent la nécessité d'approfondir cette question, de l'inclure dans les domaines de recherche et d'accroître la sensibilisation des pouvoirs publics, de leurs partenaires, des responsables d'institutions culturelles et des institutions d'enseignement.

Nos débats et les expertes entendues (universitaires, artistes et professionnelles de la culture) lors de nos réunions de sous-commissions ont permis d'identifier les obstacles et discriminations subies par les filles et les femmes dans le domaine de la culture, ces derniers commençant dès les études et se prolongeant jusqu'aux postes de direction des institutions culturelles.

Le domaine de la culture ne fait pas figure d'exception. On y retrouve un grand nombre d'inégalités entre les femmes et les hommes, également présentes dans d'autres domaines : orientation genrée dès le début des études supérieures, attributions de plus gros budgets ou subsides aux projets portés par des hommes, stéréotypes accolés à la gent féminine et à ses œuvres, plafond de verre et présence limitée des femmes aux postes de décision et de direction, maigre programmation et diffusion d'œuvres de femmes, pratiques de harcèlement et de violences envers les femmes.

La sous-commission Alter Egales relative à la re-

présentation des femmes dans la culture pose un constat sévère mais formule aussi une série de recommandations très concrètes afin de non seulement promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes dans le parcours scolaire et académique, les nominations, les rémunérations, l'accès aux professions, à la programmation, mais surtout de l'atteindre réellement.



⁶ <http://unesdoc.unesco.org/images/0023/002303/230304f.pdf>

RECOMMANDATIONS

01 Créer un annuaire et un réseau de femmes créatrices et personnes ressources.

L'annuaire en ligne transversal à l'ensemble des secteurs artistiques et culturels de la Fédération Wallonie-Bruxelles (musique, cinéma, histoire de l'Art, théâtre, lettres etc.) permettra de visibiliser les artistes et les références artistiques féminines, ainsi que les personnes ressources dans le domaine « art et genre ». Il comprendra notamment les noms, coordonnées, secteurs d'activités, régions des personnes concernées. Il comprendra également un volet sur les références féminines dans l'histoire de l'art, les recherches et les formations.

Les personnes présentes dans l'annuaire seront invitées ponctuellement à des événements de réseautage et de formation, permettant la constitution d'un réseau « femmes et genre » dans l'ensemble des secteurs culturels et artistiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

02 Agir par l'enseignement artistique

- Créer un certificat « Arts et Genre-s » reconnu par la Fédération Wallonie-Bruxelles et destiné à l'ensemble du corps enseignant travaillant dans les études supérieures artistiques et culturelles de la FWB. L'objectif du certificat, de type formation continue agréée par le MFWB, est de permettre aux enseignant-e-s d'intégrer et de visibiliser les questions de genre dans leurs cours et ce, quel que soit le type d'études (Universités, Hautes Ecoles, Ecoles Supérieures artistiques,

Promotion sociale). Cette formation ne devra pas seulement être théorique mais également pratique.

- Sensibiliser et stimuler les enseignant-e-s et les directions à l'enjeu de diversifier les références artistiques, en incluant les références féminines et des minorités invisibilisées. Ils et elles sont par exemple encouragé.e.s à inviter dans le cadre des cours des référentes sur les productions artistiques féminines contemporaines et dans l'histoire de l'art.

- Envisager au FNRS la mise en place d'une bourse spécifique pour la recherche en genre, dans le domaine des Arts, mais également dans tout autre domaine.

- Intégrer le critère « genre » dans le référentiel de l'AEQES (agence pour l'évaluation de la Qualité de l'enseignement supérieur <http://www.aeqes.be/>)

- A l'instar des universités, créer un poste de référent.e genre au sein des écoles supérieures artistiques et au sein de l'ARES

- Inciter les établissements d'enseignement supérieur à développer un « gender equality plan »⁷, tel que défini par l'UE, via un cadre législatif concerté par les différents acteurs.

⁷ Le Gender Equality plan est une série d'actions ayant comme but de :

- Évaluer l'impact / audits des procédures et des pratiques pour identifier les biais de genre ;
- Identifier et implémenter des stratégies innovantes pour corriger les biais de genre ;
- Fixer des objectifs et suivre les progrès par des indicateurs.

<https://eige.europa.eu/gender-mainstreaming/toolkits/gear/what-gender-equality-plan-gep>

03 Comprendre et lutter contre la disparition des femmes après leurs études artistiques

On constate un écart important entre le nombre de femmes ayant étudié dans le secteur artistique et culturel en Fédération Wallonie-Bruxelles et leur présence dans les professions concernées. En effet, plus de 50% disparaissent après leurs études. Pour comprendre ce phénomène et identifier les leviers de changements, il est recommandé de :

- systématiser la récolte des données genrées et leur analyse
 - Statistiques de l'ethnicité sur les étudiant.e.s et enseignant.e.s de l'enseignement supérieur ;
 - Données genrées sur l'attribution des subides en FWB, via des instances d'avis ;
 - Genderbudgeting
- mener une étude qualitative, par exemple sous forme de récits de vie et d'expériences, de manière à appréhender les raisons pour lesquelles les femmes sont minoritaires dans ce secteur d'activité, sur les projets à budgets importants et aux postes à responsabilités, alors qu'elles sont majoritaires dans les formations artistiques.

04 Mettre en place des critères d'attribution des subides qui favorisent une juste répartition paritaire

Les chiffres disponibles montrent un sous-financement structurel des projets et structures portés par des femmes.

L'expérience menée par le Centre du cinéma suédois montre que le fait d'objectiver les critères d'attribution des subides a un effet favorable sur la prise en compte des projets portés par des femmes. Les subides sont attribués sur base de 3 critères : le projet est-il « original », « pertinent (relevant) », « bien monté (well crafted) » ?⁸

A l'instar de l'expérience suédoise, chaque secteur devrait définir ses propres critères d'attribution avec cet objectif d'encourager un financement égalitaire des projets portés par des femmes et des projets portés par des hommes.

Une telle mesure encouragerait également les femmes à déposer davantage de projets.

05 Favoriser la parité visible dans les lieux de programmation et de diffusion

Les lieux de programmation et de diffusion devraient être le reflet de la diversité des créateurs et créatrices en Fédération Wallonie-Bruxelles. Or, la part des créations féminines est généralement très minoritaire.

Il est recommandé à ces lieux de faire évoluer leur programmation vers un objectif de parité visible. Notamment, ils devraient établir des statistiques genrées de leur programmation (combien de projets mis en scène par des femmes, de films réalisés par des femmes, d'expositions de plasticiennes...) de manière à objectiver la situation et à la changer.

La parité dans la programmation doit aussi passer par une féminisation des répertoires et des références (monter des œuvres écrites, composées par des femmes...).

Il serait également intéressant d'envisager un label pour les lieux de programmations qui s'engagent dans une dimension pro-active d'augmentation des œuvres féminines programmées.

06 Lutter contre le harcèlement

Les pratiques de harcèlement et de violences sont bien présentes dans les secteurs artistiques et culturels, tant dans le milieu professionnel que dans celui des formations. Il est recommandé de :

- visibiliser - dans les lieux culturels et artistiques en Fédération Wallonie-Bruxelles - les outils existants d'informations et de points de contact pour la lutte contre le sexisme et les discriminations ;
- créer des outils innovants et humoristiques (par exemple sous forme tutoriel vidéo) spécifiquement destinés aux étudiant.e-s et aux enseignant.e-s des filières artistiques et culturelles en Fédération Wallonie-Bruxelles.

⁸ L'utilisation de ces 3 critères qui peuvent être qualifiés de "neutre", permettent aux projets portés par des femmes d'être d'avantage soutenus.

SOUS - COMMISSION 3

LA PARTICIPATION DES JEUNES FEMMES AUX LUTTES FÉMINISTES AUJOURD'HUI

Longtemps, les femmes ont été exclues du champ politique, de la prise de décision comme de la définition des enjeux essentiels pour la communauté.

La société actuelle est toujours relativement inégalitaire dans l'accès des femmes à la sphère publique. L'accès à la culture, au sport et à toute une série de loisirs pour les femmes reste difficile à la fois à cause d'un manque de temps ou d'argent, mais aussi de légitimité (le fait de prendre du temps pour soi). Il en va de même pour une activité de type plus engagée, comme la politique.

Contrairement à une idée assez répandue, la participation n'est pas facile, gratuite ou souhaitée par tou.te.s. Elle a un coût personnel et symbolique. Il n'est en effet pas facile de placer son activité, sa parole, son opinion sous le regard d'autrui et d'autoriser son évaluation par la communauté. Les personnes ont également souvent de bonnes raisons de ne pas vouloir participer (par ex. sentiment de responsabilisation supplémentaire). De plus, une participation qui ne tiendrait pas ses promesses (de changement, de renforcement,...) peut apporter des déceptions et faire violence.

Si les obstacles à la participation des femmes dans la sphère publique sont multifactoriels, leur contribution est toutefois essentielle afin que leurs préoccupations et leurs revendications soient réellement prises en considération dans la construction d'une société égalitaire.

Le féminisme s'inscrit dans une forme de prise de pouvoir des femmes à différents niveaux que

ce soit : sur leur propre vie mais aussi sur ce qui définit ces conditions de vie, la vie en société, les lois et institutions qui la régissent, les processus de socialisation (ex. l'éducation, la culture, les médias, etc.) et de transformation (la politique, la démocratie, la justice, le contre-pouvoir, etc).

PARTICIPER, c'est tout d'abord prendre part activement – cela demande donc un engagement personnel – à quelque chose de plus large que soi-même. Cela demande aussi forcément une implication dans une coordination avec d'autres que soi. Cela suppose enfin une attente de contribution personnelle aux choses du commun.

Dans ce contexte, nous avons souhaité questionner la participation des jeunes femmes aux luttes féministes aujourd'hui. Quelles sont leurs motivations et comment s'engagent-elles aujourd'hui ? Quelles sont les conditions qui permettent une réelle prise en compte des luttes des plus jeunes et un dialogue constructif avec les différentes générations ?

Les collectifs de jeunes féministes que nous avons rencontrés dans le cadre de la commission sont constitués de femmes partageant les mêmes intérêts ou préoccupations. De ce fait, ils sont relativement homogènes (au niveau de l'âge, de l'origine, du milieu social, etc.). Tous ces collectifs sont enracinés dans un contexte particulier. Chacun a son histoire, sa manière d'entrer dans le féminisme, ses définitions et son répertoire d'actions. Ils se caractérisent par leur choix de travailler et de s'engager sur des questions ou des problèmes qui les concernent directement, tels que le sexisme dans l'espace public, la mixité, l'autodéfense verbale, la taxe sur les tam-

pons, la féminisation des noms, l'antiracisme, etc. Le militantisme est donc très situé au sens de l'expérience singulière et collective.

Les objectifs de la commission étaient:

- Identifier les enjeux et les conditions de la participation des femmes aujourd'hui ;
- Prendre connaissance des différentes formes et de la diversité des engagements des jeunes féministes et leurs contributions aux luttes féministes d'aujourd'hui ;
- Définir collectivement les conditions de la transmission féministe – d'égaux à égaux- entre les différentes générations.

Les collectifs de jeunes féministes ont également participé à l'élaboration de ce texte et des propositions.



© Cercle Féministe de l'ULB

PROPOSITIONS

A DES CONDITIONS ET DES POSSIBLES

Les rencontres et les échanges avec les collectifs de jeunes femmes féministes nous amènent à prendre conscience de l'émergence de nouvelles forces au sein du mouvement féministe. Ceci nous amène à préciser les **conditions du dialogue entre les collectifs de jeunes féministes et les organisations féministes plus anciennes de manière à faire émerger des stratégies et des objectifs communs. Il s'agit principalement de reconnaître :**

1. L'existence et l'importance des collectifs de jeunes féministes dont les revendications se fondent sur des réalités et des vécus qui remodelent et enrichissent la réflexion et l'action féministe.
2. La diversité des féminismes parce qu'elle est liée à la diversité des conditions de vie des femmes et à leurs expériences singulières. Celles-ci sont marquées par l'imbrication de différents rapports de domination (sexe, race, classe, orientation sexuelle,...). Les femmes ne sont pas toutes égales.
3. Que le mouvement féministe « mainstream » ne doit pas constituer la norme à laquelle doivent se conformer les collectifs.
4. La nécessité pour les différentes générations de féministes d'entretenir un dialogue constant, au risque de se priver d'outils précieux.
5. La volonté de créer les conditions concrètes de libération : un espace de sécurité, à l'abri du regard et de la parole de celles et ceux qui ont le pouvoir de dire, décrire et rendre muettes les personnes dominées, un espace d'autodéfinition et d'accès à la parole en tant que sujet.

Ces points acquis, **il devient alors possible de :**

1. Penser que tout le travail de transformation des féministes (toutes celles qui ont lutté dans l'histoire et partout dans le monde pour la libération des femmes) ne soit considéré non pas comme un acquis, mais comme une dynamique à prolonger et un agir à organiser.
2. Considérer la diversité des féminismes non comme un obstacle, mais comme une invitation à inventer, imaginer, trouver de nouvelles voies qui collent aux réalités et aux aspirations des femmes d'aujourd'hui.
3. Construire des solidarités politiques, c'est-à-dire apprendre à lutter contre des oppressions qu'on ne subit pas soi-même. Il s'agit de construire de véritables alliances entre les unes et les autres.
4. Envisager, dans le respect de l'autonomie de chacune, d'organiser la transformation du mouvement féministe via des coalitions sur de nouveaux enjeux et en renouvelant les stratégies de lutte.

B VERS DE NOUVELLES COALITIONS FÉMINISTES

Si nous voulons considérer la diversité des conditions de vie et des identités des femmes, il est essentiel de **penser de nouvelles formes d'alliances plus flexibles qui prennent la forme de coalitions :**

- ouvertes, éphémères, jamais considérées comme définitives ;
- qui ressemblent plus à des assemblages ponctuels qu'à des programmes définis ;
- qui se construisent en fonction des objectifs et enjeux du moment ;
- qui questionnent et refusent les normes et permettent la coexistence de convergences et de divergences ;
- qui peuvent s'articuler avec les autres mouvements sociaux en lutte pour la justice sociale.

Ces coalitions peuvent émerger à deux niveaux :

- Dans le cadre institutionnel (à l'initiative d'un.e Ministre ou d'un organisme public) ;
- Dans le cadre associatif (à l'initiative d'un groupe ou collectif féministe ou de femmes).

En effet, **les coalitions féministes peuvent être initiées à la fois dans l'institution et hors de l'institution.** Il faut à la fois être efficace et pouvoir se ressourcer librement. Mais **quelle que soit la formule, il importe de mettre les conditions à la participation de chacune en :**

- instaurant des règles de bienveillance, de solidarité, de respect et de sécurité pour que les femmes dans leur multiplicité et leur diversité puissent se reconnaître comme différentes et égales, s'écouter, s'entendre et s'exprimer, y compris exprimer les différends et les divisions. Ces espaces doivent pouvoir être des lieux suffisamment sûrs pour que le conflit et les débats puissent être formulés et avoir lieu sans conduire à la rupture.
- transformant la pratique et la théorie des groupes majoritaires dominants peu habitués à se remettre en question. L'information et la formation (par exemple en matière de racisme ou d'hétérosexisme) sont des étapes dans ce processus de redéfinition des rapports sociaux entre femmes, mais elles ne suffisent pas. On ne peut se contenter de reconnaître les pratiques stigmatisantes, il faut prendre des mesures pour les combattre. Le fonctionnement vertical, hiérarchique doit également être revu car il ne favorise pas l'égalité dans les groupes.
- développant la solidarité en même temps qu'un combat politique féministe commun réunissant tant les groupes minoritaires que majoritaires. Pour cela, il faudra définir sans a priori, ensemble, quelles stratégies et quels objectifs communs ponctuels nous unissent. Il s'agit également de considérer que les valeurs portées par les unes et les autres sont non pas universelles, mais universalisables dans le processus de négociation qui résulte de la volonté d'agir ensemble.



Les femmes n'ont pas besoin d'éradiquer leurs différences pour se sentir solidaires les unes aux autres. Nous n'avons pas besoin d'être toutes victimes d'une même oppression pour toutes nous battre contre l'oppression. »

Bell Hooks

C L'IMPORTANCE D'UN MINISTÈRE DES DROITS DES FEMMES ET D'UNE ASSEMBLÉE PARTICIPATIVE TELLE QU'ALTER ÉGALES

Les rencontres et réflexions dont nous faisons état dans ce texte ont été rendues possibles dans le cadre d'un espace participatif créé par la Ministre des Droits des Femmes : Alter Égales. Cette année, encore plus que les autres années, cette assemblée a prouvé sa pertinence pour faire rencontrer des femmes ayant des ancrages, des modes d'actions et des intérêts diversifiés. Fortes de ce constat, et afin que les conditions de la participation puissent être rencontrées au niveau institutionnel, il est pour l'avenir essentiel de :

1. **Pérenniser Alter Égales** : Un tel lieu doit continuer à exister et être intégré dans le cadre d'un Ministère des Droits des Femmes tout en répondant aux conditions, telles que décrites plus haut, et qui permettent ainsi à TOUTES les femmes de s'y sentir bien.
2. **Intégrer la diversité des collectifs féministes** : plus d'une dizaine de collectifs de jeunes femmes a été associés aux travaux de notre commission. S'ils en manifestent la volonté, ces collectifs avec leurs diversités devront systématiquement être associés aux travaux futurs d'Alter Égales.
3. **Intégrer l'approche intersectionnelle¹⁰ dans les politiques d'égalité et de gendermainstreaming¹¹** : dans cette même perspective d'intégration de la diversité des collectifs et des femmes, il importe d'intégrer l'approche intersectionnelle dans les politiques d'égalité et de gendermainstreaming.
4. **Les politiques d'égalité doivent être intégrées et transversales** : à l'instar du plan égalité femmes-hommes adopté par le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles en 2014, il est nécessaire que les questions d'égalité soient intégrées dans chaque compétence ministérielle.
5. **Octroyer des moyens financiers suffisants** : Enfin, face aux nombreux défis pour rendre effectifs les droits des femmes et les solidarités entre les femmes, il est impératif que le Ministère soit doté de moyens financiers en suffisance.

¹⁰ L'Intersectionnalité: Anglicisme qui vient du mot «intersectionality», utilisé en référence aux travaux de Kimberley Crenshaw. Ce terme renvoie à l'imbrication des systèmes de domination, en l'occurrence ici les rapports sociaux de sexe, de race et de classe; chacun de ces systèmes soutenant, alimentant et renforçant les autres. Cf. Travaux de la commission Alter Egales « racisme, sexisme », 2016 : http://www.alteregales.be/wp-content/uploads/2016/12/BROCHURE_AE_2016-web.pdf page 14 à 26

¹¹ Cf. https://igvm-iefh.belgium.be/fr/activites/gender_mainstreaming

03 ANNEXE

LISTE ET DESCRIPTIF DES JEUNES COLLECTIFS AYANT PARTICIPÉ À LA SOUS-COMMISSION

« LA PARTICIPATION DES JEUNES FEMMES AUX LUTTES FÉMINISTES AUJOURD'HUI »

Belges et Culottées est un collectif féministe composé essentiellement de bénévoles. Il a été créé en février 2016 par Ana Sere et Aurélie Notebaert dans le but de combattre des problématiques sexistes en Belgique. Leur premier engagement a été pour l'abolition de la #TaxeTampon considérée comme discriminatoire envers toute personne possédant un utérus. La mobilisation de ce collectif de jeunes-femmes a été telle, qu'elle a permis à la loi d'être modifiée en décembre 2017 et les produits menstruels désormais taxés comme des produits de première nécessité et non plus comme des produits de luxe.

> <https://belgesetculottees.jimdo.com>

Afro-feminist in progress, est un projet au sein de l'ASBL La Zone (Maison de jeunes basée à Liège). Ce projet vise à mettre en avant les femmes issues des minorités culturelles et a pour objectif que ces dernières puissent s'exprimer par elles-mêmes, pour elles-mêmes. Le projet s'articule autour d'ateliers spécifiques, tels que des échanges, conférences, concerts, performances artistiques, etc. Le matériel récolté à l'issue de ces ateliers servira à réaliser une exposition autour de l'Afro Féminisme en mai 2019 dans une optique qui vise à sensibiliser le grand public en partageant leur réalité quotidienne et leurs préoccupations.

> <https://www.lazone.be/minoritiesspeaking/pagesAFP.php>

Le **Cercle Féministe de l'ULB** est un cercle politique qui a été fondé en 2013 par 3 étudiantes. Il est la conséquence logique du constat de la présence de sexisme à l'ULB (Université libre de Bruxelles), à Bruxelles et en Belgique. Le cercle est constitué d'une majorité d'étudiant-e-s. Les engagements, buts et raisons d'être de ce collectif visent la promotion et la diffusion du féminisme via la réflexion sur le sexisme, la discussion et l'action.

> <https://cerclefeministeulb.wordpress.com>

Le collectif **Féministe Kahina** a historiquement fait partie de « Tayush », un groupe de femmes qui s'est autonomisé et a rédigé une carte blanche intitulée « Citoyennes, féministes et musulmanes » dans la Libre Belgique. A la suite de cette carte blanche, point de lancement du groupe, le collectif a organisé des rencontres et diverses activités dont un colloque qui s'est tenu à l'ULB.

> <https://fr-fr.facebook.com/collectiffeministekahina/>

Les Cannelles est un collectif de jeunes femmes bruxelloises engagées. Il a pour ambition et mission de lutter contre les stéréotypes envers les femmes issues de la diversité et de changer le regard que la société porte sur ces dernières par des actions concrètes.

> <https://collectif-les-cannelles.be>

> <https://fr-fr.facebook.com/collectiflescannelles>

Le groupe **Be Cause Toujours !** existe depuis 2013, il s'agit d'un groupe militant féministe égalitaire des Femmes prévoyantes Socialistes de Liège. Depuis sa création, il se réunit environ une fois par mois sous forme d'apéros-débats. Les apéros-débats ont pour but de discuter des féminismes, des formes de militantismes, des inégalités de droits entre les hommes et les femmes, mais aussi des difficultés de changement des mentalités, du (non) partage des tâches ménagères, du sexisme dans les publicités, de la sur représentation des femmes dans les emplois à temps partiel, de l'éducation des enfants, etc. Le groupe produit également des brochures (Cause toujours, sale pub !) et mène différentes actions (Pour un reflet qui m'colle, Les stéréotypes nous foutent les boules, etc.).

> <https://fr-fr.facebook.com/becausetoujours>

Noms peut-être ! est une collective qui rebaptise les noms de rue, des salles d'auditoires avec des noms de femmes et propose ainsi aux usagers et usagères de la rue de croiser sur leur passage des modèles diversifiés de femmes remarquables. Dans la continuité de ses actions, la collective propose, depuis l'été 2018, des balades féministes dans Bruxelles. Le parcours dure environ 2 h 30 sur le thème des femmes ayant marqué notre ville telle que Gabrielle Petit, les dentellières, la Reine Élisabeth, Madame Chapeau, etc.

> <https://nomspeutetre.wordpress.com>

La dynamique **Jeunes-Femmes de Vie Féminine**, réunit des femmes qui ont entre 18 ans et 35 ans un peu partout en Wallonie et à Bruxelles. Cette dynamique se veut travailler au plus proche des thématiques vécues par les jeunes femmes, celles venant de milieux précarisés et de milieux dits populaires des villes et des campagnes. Une thématique qui les a mobilisés ces dernières années et qui continue encore à les engager aujourd'hui est le sexisme dans l'espace public au sens large, c'est-à-dire, plus spécifiquement, les espaces où se nouent des interactions sociales, des échanges qui sortent du cadre de l'intimité.

> <http://viefeminine.be/spip.php?rubrique291>

Mwanamke, « femmes » en Kiswahili, est un collectif Afro-féministes décolonial et antiraciste belge qui a vu le jour le 8 mars 2015. Ce collectif est composé aujourd'hui d'une dizaine de membres et s'inscrit dans la longue tradition internationale de résistance aux oppressions institutionnelles bafouant les droits humains élémentaires. Le collectif Mwanamke traite des questions

qui concernent l'Afro Féminisme et a organisé un grands nombre d'interventions et de formations, workshop en Belgique, en Europe et à l'international. Il participe également aux manifestations de protestation contre les violences policières, organise et relaie des ateliers de réflexion, des cinés-débats, conférences, rencontres, publications d'articles de presse, parutions de livres, spectacles, expositions, projets artistiques...

><https://www.facebook.com/Mwanamke-Collectif-Afrof%C3%A9ministe-Belge-1537015676592453/>

Le poisson sans bicyclette est un café féministe autogéré situé à Scharbeek. Il réunit entre 25 et 30 bénévoles et fonctionne en gouvernance partagée. Des activités variées y sont organisées chaque semaine et visent à mettre en valeur les compétences et les talents des femmes : apéros féministes autour de thématique spécifique, concerts, prestations artistiques, conférences, ateliers de réflexions, soirées débats, projections de films et de sports féminins, dégustation de produits et de bonnes bières brassées par des femmes.

> <http://www.lepoissonsansbicyclette.be>

L'Angela est un nouveau kot-à-projet féministe inclusif à visée intersectionnelle et convergente à l'UCL (Université Catholique de Louvain). Tirant son nom de la célèbre afro-féministe et militante Angela Davis, L'Angela a pour vocation de sensibiliser la population néo-louvaniste aux questions d'égalité de genre. Le but de ce collectif de jeunes-femmes féministes est de prôner l'égalité hommes-femmes et d'attirer l'attention sur les stéréotypes et leur influence dans la société. L'objectif du collectif est de proposer un féminisme pédagogique à travers de nombreuses activités : cycles de formations, expositions photo, cours de self-défense, promotion de sports féminins, ciné-rencontres, etc.

> <http://kapuclouvain.be/portfolio-items/langela/>

